

Le huit janvier deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir à l'espace Gilbert Tanneau, le treize janvier deux mille dix-huit à neuf heures.

**Le Maire,
Véronique ROCHAIS CHEMINEE**

SEANCE DU 13 JANVIER 2018

Le treize janvier deux mille dix-huit, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la Présidence de Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE, Maire.

Etaient présents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, M BAUDIFFIER, Mme NOC, M. QUINTARD, M. SOULARD, Mme MINAULT, M. MAGNAN, M. BILLEROT, M. POUZET, Mme RATAJCZAK, Mme MEMETEAU, M. CLOCHARD, Mme VUZE HUBERT, Mme TANCHE, Mme ROCHAS, Mme MARTIN, M. BRACONNIER, Mme VIVIEN.

Etaient absents et excusés :

M. LEVRAULT avait donné pouvoir à M. BAUDIFFIER
Mme MARTINEZ avait donné pouvoir à Mme ROCHAIS CHEMINEE
M. PILLET avait donné pouvoir à Mme NOC
M. LETARD, Mme POUGNARD

Mme TANCHE a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du dix-huit décembre deux mille dix-sept, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

2018-001– Mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels – Rédaction du Document Unique

Mme le Maire explique que la commune de Rouillé va s'engager en 2018 dans une démarche de prévention volontaire d'évaluation des risques professionnels.

Depuis quelques années les services ont entrepris des actions en matière de santé et de sécurité mais aujourd'hui et au-delà des obligations réglementaires, la commune souhaite pouvoir engager une démarche précise et complète autour de la santé des agents.

Pour ce faire, un travail en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne est envisagé ainsi que la mise en œuvre d'une démarche collective et participative impliquant les élus, les assistants de prévention et les agents.

M. MAGNAN explique que l'objectif de cette démarche est, entre autre, de rédiger le Document Unique. Ce document fait la liste des risques que rencontrent les agents dans l'exercice de leurs missions et les actions mises en place.

Aussi, le Comité Technique en formation CHSCT lors de la réunion du 19 décembre 2017 a émis un avis favorable à la demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels.

2018-002 – Acquisition des terrains situés au Champ de l'Avocat

Mme le Maire explique que deux parcelles sont sollicitées pour y aménager un espace près du chemin de Gambade. La commune se porte acquéreur de la parcelle AM 20 et une bande de la parcelle AM 19. La parcelle AM 19 appartient à Mme Francette GORIN. La parcelle AM 20 appartient à M. et Mme BRAULT.

M. et Mme BRAULT sont favorables pour vendre cette parcelle de 3355m² à 1€ le mètre carré. Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- accepte le tarif d'un euro le mètre carré ;
- autorise Mme le Maire à signer l'acquisition de la parcelle AM 20 appartenant à M. et Mme BRAULT ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Cette dépense sera imputée à l'opération 0030 de la section d'investissement du budget communal.

2018-003 – Adhésion au groupement de commandes pour la prestation de balayage mécanisé

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à constituer des groupements de commande.

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économies d'échelle, des groupements de commande sont constitués entre la Ville de Poitiers, et certaines communes du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaines par délibérations parallèles.

En vue de satisfaire les besoins des collectivités en matière de prestation de balayage mécanique des voiries, il y a lieu de passer un marché.

Le marché sera lancé sous la forme de la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 25-I.1°, 67 et 68 du Décret marchés publics et passé pour une période de cinq ans.

La Ville de Poitiers est désignée coordonnateur du groupement de commande afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de signer et de notifier les marchés.

La Commission d'appel d'offres sera celle du Coordonnateur.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) de donner votre accord sur le principe de constitution et d'adhésion au groupement de commande ;
- 2) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tout avenant à la convention;

2018-004 – Pêche 2018

Jean-Luc SOULARD expose au Conseil municipal, les résultats de l'année 2017 pour la pêche.

Le Conseil municipal tient à remercier le commerce « SPAR » pour la vente de cartes de pêche, ainsi que M. POUZET et M. MAGNAN qui se rendent très souvent à l'étang pour le contrôle des cartes de pêche.

Jean-Luc SOULARD présente le règlement 2018.

En 2018, l'ouverture de la pêche est prévue le samedi 24 février 2018 et la fermeture le dimanche 25 novembre 2018.

Quelques modifications sont portées au règlement dont la remise des poissons à l'eau lors des pêches de nuit.

Les tarifs 2017 sont les suivants :

- Carte annuelle	40 €
- Carte annuelle pour conjoint	20 €
- Carte annuelle jeunes de 12 à 16 ans	20 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans	
- Vacanciers (carte mensuelle) 1 ^{er} juin au 31 août	20 €
- Carte journalière lâchers de truites, les samedis et dimanches de lâchers de truites ainsi que le lendemain de tous les concours et Pêche de nuit	8 €
- Carte « pêche de nuit » de 19h à 6h le lendemain matin	8 €
- Carte à la journée	4 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte les tarifs 2018 proposés ci-dessus.
- Valide le nouveau règlement intérieur pour l'année 2018.
- Autorise le maire à signer tous les actes y afférents.

Questions diverses

Tables de la salle des fêtes

Les tables présentent un défaut dans le système de fermeture des pieds, l'entreprise CHAUMET doit procéder au remplacement de l'ensemble des tables prochainement.

Matériel de sono de l'ancienne communauté de communes

La Communauté de Communes du Pays Mélusin possédait du matériel de sono, scène et tivolis qui a été transféré au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'agglomération du Grand Poitiers. En 2017, il s'est avéré compliqué de réserver ce matériel et de louer selon un tarif institué par l'ancienne communauté de communes mais ce tarif n'était pas appliqué lorsqu'elle le gérait.

C'est pourquoi Grand Poitiers a proposé que le matériel revienne sur notre territoire et que les communes hébergent ce matériel. La répartition proposée est la suivante :

Rouillé : matériel de sono et éclairage

Celles L'Evescault : la scène

Lusignan : le tivoli.

Il faut désormais étudier les modalités de location, de stockage et de prêt auprès des autres communes. Il faut également étudier la maintenance de ce matériel et son entretien.

Une réunion est organisée prochainement pour étudier la mise en place de la restitution du matériel.

Balade thermographique

M. BAUDIFFIER rappelle que la balade thermographique aura lieu le 16 janvier à 18h.

Conférence agriculture

M. BAUDIFFIER rappelle que la conférence sur l'agriculture aura lieu le vendredi 9 février 2018 à 20h à la salle des fêtes.

Les agriculteurs de Rouillé et Saint Sauvant ont été invités.

Une annonce est passée dans la Vienne Rurale et un envoi de mail via la Chambre d'Agriculture a été effectué par l'intermédiaire de M. CLOCHARD.

100 ans de Mme CHANSAC

Mme CHANSAC fête ses 100 ans au cours du mois de février et sa famille organise un repas le 25 février prochain à la salle des fêtes. La commune organise l'apéritif et lui remettra la médaille de la commune.

Bibliothèque

Ouverture exceptionnelle samedi 20 janvier pour la nuit de la lecture à partir de 17h48 jusqu'à 21h00.

Nouvelle exposition du 20 janvier au 3 mars : la Carte du son avec un atelier de sérigraphie.

La séance est levée à 10h30.